

**HAVRE-SAINT-PIERRE
COMTÉ DE DUPLESSIS
PROVINCE DE QUÉBEC**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 15 mai 2017 à 19 h 30, à la Maison de la Culture Roland-Jomphe située au 957, rue de la Berge.

Sous la présidence de monsieur le maire Berchmans Boudreau,

SONT PRÉSENTS :

Sylvain Cormier	conseiller siège n° 1
Marie-Ève Thériault	conseillère siège n° 2
Sylvia Vigneault	conseillère siège n° 3
Théoharris Ganas	conseiller siège n° 4
Jimmy Flowers	conseiller siège n° 5
Jean Arseneault	conseiller siège n° 6

EST AUSSI PRÉSENTE :

Thérèse Coquelin directrice générale

Le maire constate le quorum et ouvre la séance à 19 h 30.

**RÉSOLUTION N° 9641-17
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après lecture de l'ordre du jour,

Il est proposé par le conseiller Théoharris Ganas
appuyé par le conseiller Jimmy Flowers
et unanimement résolu

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.

**RÉSOLUTION N° 9642-17
CONTRAT N° 2017-200 « COLLECTE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES ET RECYCLABLES » : MODIFICATION**

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance régulière du 1^{er} mai dernier, le Conseil octroyait le contrat n° 2017-200 « Collecte, transport et disposition des matières résiduelles et recyclables à 9123-3676 Québec inc. conditionnellement aux autorisations requises à l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation délivrée par l'Autorité des marchés financiers n'a pas été transmise par la compagnie 9123-3676 Québec inc. et par aucun autre soumissionnaire, le contrat ne peut être octroyé;

CONSIDÉRANT la fin du contrat au 7 mai 2017 et la situation exceptionnelle.

Il est proposé par le conseiller Jean Arseneault
appuyé par la conseillère Sylvia Vigneault
et unanimement résolu

Que pour les raisons ci-haut mentionnées, le contrat n° 2017-200 « Collecte, transport et disposition des matières résiduelles et recyclables » ne soit pas adjugé.

Que la résolution n° 9636-17 - Contrat n° 2017-200 « Collecte, transport et disposition des matières résiduelles et recyclables » soit annulée.

Que le Conseil municipal approuve le nouvel appel d'offres 2017-400 avec l'ouverture des soumissions au 2 juin 2017 et l'attribution du contrat au 3 juillet 2017.

Que la Municipalité autorise le contrat de service pour la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles et recyclables pour la période du 8 mai 2017 au 27 mai 2017 aux Entreprises Marc Petitpas pour la somme de 21 600 \$, taxes applicables en sus.

Que le Conseil municipal autorise un appel d'offres par invitation pour la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles et recyclables pour la période du 29 mai au 1^{er} juillet 2017.

RÉSOLUTION N° 9643-17

CONTRAT N° 2017-300 « CONTRÔLE QUALITATIF - CONSTRUCTION D'UN GARAGE MUNICIPAL ET D'UN ENTREPÔT - AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE SUR LES RUES DES ACADIENS ET BORÉALE - AMÉNAGEMENT DE LA RUE DE LA BERGE » : RAPPORT ET OCTROI

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de la soumission reçue en date du 15 mai 2017 concernant le contrat 2017-300 « Services professionnels - Contrôle qualitatif »;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Cormier
appuyé par la conseillère Marie-Ève Thériault
et unanimement résolu

Que la Municipalité retienne les services professionnels de la firme Englobe pour le contrôle qualitatif dans les projets suivants : Construction d'un garage municipal et d'un entrepôt - Aménagement d'une piste cyclable sur les rues des Acadiens et Boréale - Aménagement de la rue de la Berge et ce, pour la somme de 82 309. \$, taxes applicables en sus.

RÉSOLUTION N° 9644-17

STATION DE POMPAGE, 1747, RUE DE L'ANSE - INGÉNIERIE : MANDAT

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme Tetra Tech en date du 8 mai 2017;

Il est proposé par la conseillère Sylvia Vigneault
appuyé par le conseiller Jean Arseneault
et unanimement résolu

Que la Municipalité retienne les services professionnels de la firme Tetra Tech pour réaliser la conception détaillée et préparer les plans et devis concernant la station de pompage au 1747, rue de l'Anse et ce, pour la somme de 18 290. \$, taxes applicables en sus, tel que décrit dans l'offre de service datée du 8 mai 2017, laquelle valant comme si ici au long reproduite.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire répond aux questions des contribuables.

RÉSOLUTION N° 9645-17

LEVÉE DE LA SÉANCE

Après la période de questions,

Il est proposé par la conseillère Marie-Ève Thériault
appuyé par la conseillère Sylvia Vigneault
et unanimement résolu

Qu'il soit procédé à la fermeture de la présente séance.

Levée à 19 h 43.

Berchmans Boudreau, maire

Thérèse Coquelin, directrice générale